



Pour conjuguer le futur de la

Wallonie au féminin

Les femmes dessinent l'avenir de la Wallonie

Colloque du 11 novembre 2002

Charleroi (CEME)

Sommaire

Pourquoi cette rencontre p 3

Discours d'ouverture p 4

Rapports des ateliers p 5

Femmes et entreprises p 6

Formation et Emploi p 7

Sécurité p 11

Cadre de vie p 14

Services et infrastructures p 16

Prévention contre l'exclusion sociale p 19

Participation citoyenne p 20

Annexes

Le CAWA et les femmes p 21

Les femmes et le Gouvernement wallon
dessinent l'Avenir de la Wallonie ! p 25

Liste des participants – es p 29

Pourquoi cette rencontre ?

Le Gouvernement Wallon a lancé un processus impliquant différents acteurs de la Wallonie pour le CONTRAT D'AVENIR POUR LA WALLONIE.

« Au-delà de la large concertation qu'il a initiée, le Gouvernement continuera à répondre aux invitations et aux interpellations de la société civile afin d'entretenir et de formaliser le mouvement de mobilisation qui nous fera atteindre, ensemble, les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés. »

La Commission Wallonne du Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB) après avoir examiné le contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé (CAWA) et sa procédure d'évaluation, a souligné qu'il y avait de nombreuses améliorations à envisager en ce qui concerne l'égalité de genres en Wallonie. (annexe 1)

Suite à son interpellation, le Ministre-Président Jean-Claude Van Cauwenberghe et le Gouvernement Wallon ont organisé une rencontre ouverte à toutes les femmes vivant en Wallonie et à leurs associations.

Elle a eu lieu le 11 novembre 2002.

Cette date n'a pas été choisie par hasard. En effet, le 11 novembre est la date symbolique de la Journée des Femmes en Belgique, choisie par les militantes pour l'égalité et les féministes.

Organisée sous forme d'un colloque, la journée a réuni 270 participant(e)s dont les Ministres Van Cauwenberghe, Kubla, Daras et Aréna, ainsi que les représentants des Ministres Michel Dardenne, Happart et Foret.

En réponse aux rapports présentés en séance plénière, le Ministre-Président Jean-Claude Van Cauwenberghe s'est engagé au nom du Gouvernement Wallon à poursuivre le dialogue et à créer un organe de consultation dans le but de promouvoir l'égalité Femmes-Hommes en Région wallonne.

Discours d'ouverture

C'est avec fierté que je vous accueille à Charleroi, pour cet après-midi studieux que nous allons consacrer à débattre du Contrat d'Avenir de la Wallonie, et à y faire entendre la voix des femmes.

Il est vrai qu'il y a une dynamique wallonne aujourd'hui perceptible, et que, dans cette dynamique, les femmes wallonnes jouent un rôle réel : dans les entreprises, dans les administrations publiques wallonnes, dans le monde artistique et culturel.

Il convient de les recevoir, tout d'abord pour leur faire prendre conscience de leur force, et faire partager ce qu'elles représentent. Sans une structuration wallonne, la voix des femmes est présente mais n'est pas toujours entendue.

Il faut voir dans notre réunion d'aujourd'hui la réponse positive, exceptionnellement rapide, ouverte et claire du Ministre Président de la Région Wallonne, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, à ce besoin d'écoute.

Nous en remercions et élaborons avec lui, ce soir, les éléments principaux des souhaits des femmes wallonnes par rapport au Contrat d'Avenir.

Lorsque le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, vénérable institution de 1905, s'est adressé à lui, il posait, pour la première fois en 2001, un acte officiel vers une instance gouvernementale wallonne. Certes, quelques contacts avaient eu un lien fructueux avec le Ministre TAMINIAUX, sous le gouvernement précédent, pour obtenir une intervention accrue du FESC et de la Région Wallonne. Mais un acte global visant l'ensemble des priorités du Gouvernement Wallon n'avait jamais été posé. C'est chose faite, désormais l'écoute est organisée, relayée par les Ministres wallons que nous remercions de leur présence et de leur engagement.

J'ai dit notre fierté de cette première étape, qui portera sur l'ensemble des compétences du Gouvernement : emploi, dynamique économique et commerciale, sécurité et violences, agriculture, infrastructures et logement, cadre de vie et transports, pauvreté, citoyenneté, autant de thèmes que nous allons examiner à partir des propositions du CAWA.

En fin d'après-midi, les conclusions de nos travaux prendront la forme d'une liste d'actions possibles, qui sera soumise au Ministre-Président.

Et après me direz-vous ? Après, il va s'agir de structuration des femmes wallonnes. La Conférence de Pékin l'a bien mis en évidence : l'action pour l'égalité progresse dès lors que les femmes se dotent d'une structure apte à élaborer les scénarios de progrès, à mener les actions de lobbying nécessaires.

Opérateur de cette consultation pour le Gouvernement Wallon, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, souhaite qu'au travers de la Commission Wallonne, le travail entamé aujourd'hui, ce premier pas de l'écoute, soit continué :

- Continué par une mise en œuvre des éléments que nous retiendrons tout à l'heure.
- Continué aussi par une réflexion de stratégie menée par les femmes de Wallonie.

Merci à ceux et celles qui ont permis ce premier pas, merci à vous d'être présentes et bon travail.

Anne-Marie LIZIN
Présidente de la commission Wallonie

Sept ateliers ont été proposés aux femmes wallonnes

1. Femmes et entreprise

Présidence Annie Cornet
Rapport Françoise Goffinet

2. Formation et Emploi

Présidence Ariel Carlier
Rapport..... Erica Bolzonello

3. Sécurité

Présidence Ada Garcia
Rapport..... Josiane Coruzzi

4. Cadre de vie

Présidence Christiane Labarre
Rapport..... Françoise Marmann-Gallez

5. Services et infrastructures

Présidence..... Isabelle Simonis et Christine Weckx
Rapport Hedwige Peemans-Poullet

6. Prévention contre l'exclusion sociale

Présidence Marie-Christine Lothier
Rapport..... Monique Dewez

7. Participation citoyenne

Présidence Karine Henrotte
Rapport Delphine Jarosinski

Ces ateliers, animés par des femmes de différentes associations wallonnes, ont remis à l'issue de la journée, leurs rapports et propositions à Monsieur Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président de la Région Wallonne.

Femmes et Entreprises

30 % des entrepreneurs sont des femmes mais les structures existantes en tiennent-elles compte ? Ce qui pose l'inévitable question de la place des femmes dans les organisations !

Les demandes qui ont émergé :

- D'avantage de travail en réseau (peu importe la dénomination : mentoring, marrainage, ...) pour aboutir à du réel soutien
- Donner de la visibilité aux réussites, montrer plus de modèles. Le Ministre Kubla a annoncé la publication prochaine d'un livre de témoignages + un séminaire ? Mais cette communication doit faire partie de tous les messages (aussi les spots télévisés actuels).
- Mieux accéder à l'information mais un site internet ne résoudra pas tout !
- Réunir des données sur les femmes entrepreneuses : Diane, l'enquête INRA réalisée pour la rencontre d'aujourd'hui, ...
- Tirer des enseignements de la réussite de femmes d'origine étrangère (collectif de Louvain-la-Neuve)
- Essayer de diversifier les secteurs où les femmes s'investissent : soutien d'initiatives dans des secteurs traditionnellement masculins
- Permettre une meilleure articulation vie professionnelle- vie privée : maintenant que les intercommunales vont pouvoir prévoir des structures d'accueil, il faut sans doute convaincre certaines de la nécessité de telles infrastructures ... et question essentielle : les entreprises pourront-elles déduire fiscalement leur participation ?
- Envisager l'accueil extra-scolaire jusque 12 ans et sa déductibilité fiscale.
- L'esprit d'entreprise doit s'apprendre au plus tôt et pas seulement en faculté d'économie !
- Quant au financement, les projets de femmes ne doivent pas seulement avoir accès au micro-crédit mais outre l'adaptation des outils existants, un dialogue avec les banques serait très utile ainsi qu'un appui par des garanties.
- Au 01/01/03, le statut social et fiscal pour les conjoint-e-s aidant-e-s est certes une très grande avancée mais nécessitera un important travail de sensibilisation, d'information et de formation d'ici 2006 ...
- La représentante du Ministre Happart, Annette Robyns a souligné la bonne collaboration existant avec les agricultrices et a parlé de la recherche réalisée par l'unité d'économie et de développement rural de Gembloux sur le profil et la place des agricultrices dans l'agriculture wallonne.

Formation - Emploi

A l'atelier Formation-Emploi, MARIE ARENA, Ministre de l'Emploi et de la Formation, rappela d'abord qu'un des objectifs du CAWA est d'améliorer le taux d'emploi pour arriver, en 2004, à 70% globalement et 60% pour les femmes (alors qu'aujourd'hui, le taux d'emploi des femmes est de 54.7% contre 53.6% en 1999). Elle développa aussi l'objectif de doublement de la participation de la population active à la formation en précisant que l'accroissement de la participation des femmes aux formations qualifiantes est spécifiquement visé. Selon elle, différents facteurs expliquent la sous-représentation des femmes dans ces formations:

- formations auxquelles les femmes ne veulent pas participer, comme par exemple en électricité ou en informatique, ce qui rend nécessaire d'améliorer l'information;
- problème de la garde des enfants, qui est attaqué via le contrat crédit formation pour toutes les personnes en formation, et qui doit donner lieu à des partenariats comme celui avec le Centre Coordonné de l'Enfance.

Une autre dimension importante du CAWA est l'accès aux technologies de l'information et de la communication, avec comme publics prioritaires les inactifs de plus de 45 ans, les personnes à faible pouvoir d'achat et les personnes exerçant des métiers techniques ou manuels. La ministre précisa que beaucoup de femmes sont susceptibles de participer au plan mobilisateur TIC pour peu que cela se fasse dans des lieux familiers et proches.

Selon MARIE ARENA, le Contrat d'avenir n'identifie pas nécessairement les femmes mais dans toutes les mesures, il y a systématiquement une analyse femmes-hommes. Tous les indicateurs statistiques du FOREm doivent être sexués. Des mesures contraignantes pour les opérateurs (FOREm, IFPME, OISP...) seront prises si on n'atteint pas les objectifs fixés pour les femmes. Il y a une volonté de parité dans la réalisation et une ligne budgétaire réservée pour financer des actions pilotes.

Après cette introduction qui montrait que la seule ministre femme du gouvernement wallon n'est pas dépourvue d'une certaine conscience de genre, les femmes impliquées dans la préparation de l'atelier devaient lancer quelques pistes de discussion.

Outre les réflexions apportées par MARIE-ROSE CLINET (Flora* voir encadré), ARIEL CARLIER (Réseau Egalité des chances du FOREm) annonça un travail sur la ségrégation professionnelle avec deux projets (Liège et Charleroi) et une action de mainstreaming vis-à-vis de ses collègues du FOREm. Elle évoqua aussi le plan stratégique Egalité.

MARIE-CHRISTINE EXSTEYL (la Porte ouverte) plaida pour une approche globale de l'accès à la formation et à l'emploi pour les publics fragilisés qui subissent des discriminations combinées. Elle insista sur l'importance primordiale de l'indépendance économique pour les femmes.

REINE MARCELLIS (Centre coordonné de l'enfance) centra son intervention sur deux freins importants à l'accès des femmes à la formation ou à l'emploi: les problèmes d'accueil de l'enfant et les problèmes de mobilité. Elle souligna la qualité nécessaire des emplois à développer pour l'aide aux personnes: il doit s'agir d'emplois qualifiés et correctement payés.

Enfin, ERICA BOLZONELLO (CSC) évoqua les enjeux pour les femmes de la validation des compétences et de la formation tout au long de la vie. Avec le travail atypique qui est le lot de beaucoup de jeunes et de femmes, la validation des compétences ne peut plus se faire comme lorsque la carrière était continue. Il faut tenir compte de nouveaux paramètres comme ne pas repartir de zéro chaque fois que l'on commence chez un nouvel employeur ou être attentif à l'expérience acquise ailleurs qu'à l'emploi (par exemple lors d'engagement citoyen). Ne pas accorder de validation et de certification aux nouvelles formes de parcours professionnel laisserait sur le bord de la route une majorité de femmes.

Vint ensuite un trop court débat où apparurent différentes thématiques:

- le rôle de l'école vis-à-vis des filles (ne pas les conditionner au non travail, lever les obstacles à leur engagement dans des métiers dits d'homme, favoriser l'orientation des filles vers les nouvelles technologies...);
- la nécessité d'impliquer les employeurs dans la solution des problèmes de conciliation du travail et de la famille;
- la nécessité que les salaires de base soient plus élevés pour éviter l'installation dans le chômage;
- les perspectives d'emploi pour les femmes de plus de 50 ans;
- le remplacement d'emplois qui servaient à la cohésion sociale par des ALE;
- les familles monoparentales où se sont trop souvent les femmes qui ont la charge des enfants.

En réponse à cette première volée d'interpellations, MARIE ARENA admit que les institutions belges sont compliquées, notamment quand il est question de garde d'enfants et d'école (l'enseignement à la Communauté française avec trois ministres ayant des conceptions différentes et la formation professionnelle à la Région wallonne). La remise en route du processus d'apprentissage après la scolarité obligatoire coûte cher à la Région mais la prévention ne relève pas de ses compétences. La concertation est difficile, voire impossible, et une rationalisation devrait se faire lors de la prochaine législature.

S'agissant des gardes d'enfants (qui relèvent de la Communauté française, laquelle n'a pas de moyens suffisants), MARIE ARENA privilégie un service public qui fonctionne plutôt que des services privés (par exemple des crèches d'entreprise, sauf si celles-ci sont créées dans le cadre de conventions collectives veillant à éviter les risques de discriminations). Elle rappela la réforme des PRC, qui concerne une grande majorité de femmes, où elle souhaite une répartition des postes qui se libèrent (une centaine, face à des milliers de demandes!) en fonction de secteurs prioritaires (dont la garde des enfants) plutôt qu'en fonction d'équilibres politiques.

MARIE ARENA reconnut que des services de proximité sont importants pour les femmes qui travaillent et qui ont charge d'enfants ou de personnes âgées. Les titre-services devraient solvabiliser la demande, sans pour autant rendre les services accessibles à tout le monde. Au coût de l'ALE, ce sont plutôt les femmes des classes moyennes qui peuvent se décharger de certaines tâches pour poursuivre leur carrière. Les titres services permettront de donner de vrais contrats à des personnes qui travaillent actuellement dans le système piégeant des ALE (lequel continuera néanmoins en parallèle).

Il est clair que les entreprises se déchargent des personnes de plus de 50 ans à faible qualification. L'encadrement des aides à l'emploi par la Commission européenne est malheureusement très strict, ce qui limite la durée des aides à 2 ans pour les publics les plus fragilisés, alors que la WALLONIE souhaitait une durée de 4 ans. MARIE ARENA recommanda de tenir bon sur le système des prépensions, même s'il est majoritairement en faveur des hommes actuellement, car c'est un filet social. Elle proposa de le maintenir en l'adaptant avec une approche sectorielle et une approche par année de service.

La validation des compétences dans des centres spécialisés doit servir aux personnes qui n'ont pas eu la chance d'un diplôme. Les priorités de la ministre pour cette validation sont les métiers où il y a des pénuries, les métiers traités dans le cadre du CCPQ et les métiers techniques féminisables (en veillant à ce que la féminisation ne soit pas synonyme de dévalorisation).

Une deuxième volée d'interventions porta sur:

- la difficulté pour les femmes d'origine étrangère de trouver un emploi correspondant à leur diplôme, même si elles ont la nationalité belge, avec la perte de compétence qui s'ensuit;
- les difficultés des femmes rentrantes et des femmes exclues du chômage à obtenir un emploi du fait qu'elles ne sont pas chômeuses complètes indemnisées;
- la manière curieuse de calculer le taux d'emploi (une heure de prestation suffit à être considéré comme travailleur!)
- la nécessité d'expliquer aux jeunes les orientations possibles et de ne pas reléguer les filles dans certains domaines;

- les obstacles qui se dressent sur la route de celles qui cherchent une formation dans certaines sous-régions.

En réponse, la ministre donna des pistes individuelles et fournit des informations sur les 100 maisons de l'emploi prévues en Wallonie: il faudra y mettre des personnes capables de bien informer les publics cibles.

MARIE ARENA reconnut les difficultés des femmes rentrantes tout en précisant que pour accéder à un poste PRC, il suffit désormais d'avoir un jour comme demandeur d'emploi libre.

Pour ce qui est du calcul du taux d'emploi, la Belgique doit suivre les règles statistiques européennes, ce qui n'empêche pas de faire de lobbying pour changer les choses - déjà en Belgique. Des indicateurs sexués sont nécessaires pour rendre le pilotage possible.

Lorsqu'il s'agit de formuler des recommandations, force fut de constater que l'atelier avait abordé beaucoup de questions importantes mais qu'il n'avait pas eu le temps de formuler des recommandations prioritaires. Ce fut donc le premier point abordé dans **la synthèse en plénière**, en le couplant avec une demande au gouvernement wallon qu'il s'engage à continuer d'écouter les femmes sur une base plus solide. On plaida aussi pour:

- une validation des compétences qui permette effectivement de valoriser les atouts et les compétences des femmes, notamment celles d'origine étrangère;
- un travail sur les mentalités dès l'école et tout au long de la vie;
- la qualité de l'emploi (rester critiques face à la méthode de mesure de l'emploi "imposée" par l'Europe) amener une lecture wallonne serait un plus ;
- des formules collectives, solidaires et concertées entre les différents niveaux de pouvoir pour la conciliation travail-famille;
- la valorisation des compétences des femmes à la lumière des emplois atypiques.

Comme constaté à plusieurs reprises dans l'atelier, c'est la gestion des frontières entre les niveaux de pouvoirs qui pose problème, la Belgique étant un modèle complexe. La mise en place de passerelles, de ponts, demandera de l'intelligence, de la diplomatie et surtout de la créativité dans ces domaines.

Les pistes de réflexion proposées par Flora à l'atelier

Dans le contexte, de la volonté européenne, belge et wallonne d'augmenter le taux d'emploi des femmes et des personnes de plus de 50 ans, le constat de Flora est que les femmes en recherche d'insertion qui n'ont (quasi) pas de diplôme ou qui ont un diplôme non reconnu en Belgique se voient cantonnées à un éventail très limité de formations et d'emplois. Les emplois qui leur sont accessibles sont le plus souvent pénibles, peu valorisés socialement, mal payés et peu compatibles en termes d'horaire avec les tâches familiales. Outre le fait que cela met les femmes concernées dans des situations difficiles, cela constitue souvent un gaspillage de compétences réelles préjudiciable à la société.

Il est urgent et important d'ouvrir les possibilités de choix des femmes peu qualifiées. Trois grandes directions sont à considérer pour cela:

- améliorer les conditions des emplois traditionnellement occupés par des femmes;
- informer et former les femmes sur les "métiers qui leur sont désormais ouverts suite aux mutations technologiques", c'est-à-dire sur des métiers nouveaux.
- par exemple dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication - et sur des métiers traditionnellement masculins en évolution et où il y a des embauches possibles;
- développer de nouveaux vrais emplois dans des services où beaucoup de femmes travaillent soit bénévolement, soit dans des sous-statuts piégeants (ALE).

Cela suppose une série de mesures concrètes d'inclusion de la dimension de genre dans divers dispositifs, par exemple:

- information large, claire et positive sur les formations et les emplois où il y a des possibilités d'embauche;
- renforcement des modules d'orientation et de définition de projet permettant d'élargir les représentations que se font les femmes de ce qu'est "un métier pour moi";
- préformations avec une méthodologie adéquate notamment pour la mise à niveau dans les savoir et savoir-faire techniques;

- Formation professionnelle s'adressant aux femmes et aussi aux hommes avec une méthodologie adéquate, tant pour développer les compétences techniques que pour développer le savoir-être au travail;
- Validation des compétences quel que soit leur mode d'acquisition (à l'école - belge ou étrangère - , dans une formation à l'âge adulte, par l'expérience professionnelle, par l'expérience de vie en général);
- Travail sur l'accès à l'emploi et les conditions d'emploi non seulement avec les personnes en insertion mais aussi avec les employeurs;
- Accompagnement des débuts à l'emploi impliquant les personnes en insertion mais aussi le milieu de travail (chef d'entreprise, hiérarchie, collègues);
- Financement réaliste des services socialement utiles.

SECURITE

Introduction

La sécurité fait partie d'ensemble de droits qui doivent être garantis à tous par les pouvoirs publics. Ils se doivent de permettre l'accès égal de tous les citoyens à l'espace public et protéger leur liberté d'aller et venir.

Pour être réellement efficaces, les politiques publiques doivent être à l'écoute de la réalité de l'ensemble des habitants de la Cité. Or, ceux-ci sont des femmes et des hommes et leurs vécus ne sont pas semblables. Les solutions collectives aux différents problèmes doivent tenir compte de cette dimension sous peine de perpétuer et même, de renforcer les rapports inégaux de sexe.

Dans le CAWA, qui redéfinit la politique publique wallonne dans un ensemble de matières qui touchent directement la population, cette réflexion est absente.

L'égalité entre les hommes et les femmes devrait pourtant être au cœur de toutes les actions publiques. Il s'agit là d'une question fondamentale de démocratie.

Actions proposées

1. Sur le plan général : une politique wallonne de l'égalité entre femmes et hommes

L'égalité entre les hommes et les femmes doit se trouver au cœur de toutes les actions politiques wallonnes et prise en compte par l'ensemble du gouvernement.

A l'instar de ce qui passe au gouvernement fédéral, nous demandons la création d'une institution (ministère, département, institut...) wallonne chargée de la politique de l'égalité des sexes et qui veille à ce que des actions concrètes soient développées par l'ensemble des pouvoirs publics concernés.

Le gouvernement fournira un rapport biennal de l'état d'avancement des projets qui sera soumis à l'examen des parlementaires.

2. En matière de sécurité : aborder spécifiquement les violences faites aux femmes tant dans la sphère publique que privée.

L'accroissement du sentiment de sécurité de la population des villes et communes semble être au centre des préoccupations du Gouvernement wallon, dans le cadre du Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé. Le plan *ZEN* élaboré par le Ministre Charles Michel a pour objectif de lutter contre l'insécurité dans les villes et communes de Wallonie.

Cependant, le Décret qui concrétise cette politique ne tient absolument pas compte des différences de sexe et ne permet pas une approche différenciée des problèmes de sécurité. Or, l'expérience des acteurs de terrain, les études menées dans les autres pays européens et les quelques chiffres dont on dispose en Belgique démontrent que les femmes sont les premières à souffrir de l'insécurité quel que soit leur âge.

Les agressions dont elles sont les victimes se perpétuent à l'extérieur mais aussi au sein de la famille (vols dans la rue, agressions physiques et /ou sexuelles, violences familiales et conjugales). Les violences privées sont de grande ampleur mais méconnues des pouvoirs publics qui sous-estiment largement leur impact sur la sécurité des femmes.

(a) Il est essentiel de « sexuer » les statistiques criminelles et d'élargir leurs critères d'élaboration pour tenir compte d'un ensemble de violences et d'agressions qui ne sont pas prises en considération et qui pourtant font vivre les femmes dans l'insécurité. Actuellement, ces données masquent des réalités fondamentalement différentes et offrent une image tronquée qui ne correspond pas dans les faits, ni à ce que vivent les femmes, ni à ce que vivent les hommes.

(b) Les programmes communaux de sécurité qui seront prévus dans le décret wallon pour la prévention de proximité doivent être à l'écoute de la réalité des femmes et partir des expériences et des vécus de celles-ci.

Ex : les marches exploratoires

La marche exploratoire est un des moyens permettant de faire une évaluation critique de l'environnement urbain. Cette démarche s'appuie sur le principe suivant : les femmes sont les mieux placées pour identifier les éléments de l'environnement urbain susceptibles d'occasionner des risques d'agression et d'affecter leur sentiment de sécurité. Cette phase de repérage constitue une étape importante de l'appropriation, par les femmes, de l'espace public. Une marche exploratoire est une enquête sur le terrain menée par un groupe de 3 à 6 personnes, en majorité des femmes dont l'une d'elles pourrait être une policière. Munies d'un guide d'enquête et d'une carte géographique du territoire, les participantes identifient, pour un site choisi, les éléments de l'aménagement qui peuvent constituer des risques d'agression et causer un sentiment de sécurité ou d'insécurité. Tout site peut faire l'objet d'une marche exploratoire: garage souterrain, parc de stationnement, rue, ruelle, édifice public, station de métro, etc. Aussitôt que des femmes se sentent mal à l'aise dans un lieu donné, qu'elles cherchent à l'éviter ou qu'elles se sentent obligées d'avoir « des yeux tout le tour de la tête », la marche exploratoire est justifiée. (D'après « Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville ». Ville de Montréal, Services des loisirs, de parcs et du développement communautaire, Montréal, novembre 1993)

Le Gouvernement Wallon qui subsidie ces plans doit être attentif à l'approche de genre et exiger des communes :

- qu'elles intègrent cette dimension dans leurs actions
- qu'elles tiennent compte des violences privées dans leur élaboration d'une politique de sécurité
- qu'elles s'appuient sur les associations locales de femmes qui connaissent à la fois le domaine de l'aide aux femmes victimes de violences et celui de la prévention

Les violences contre les femmes dans l'espace domestique commencent à être mieux reconnues, mais sont encore largement sous-estimées. Elles ne font pas l'objet d'approches suffisamment spécifiques (statistiques, amélioration de l'efficacité des interventions, analyse de l'impact en termes de pauvreté et d'exclusion pour les familles, parcours critiques de victimes ...). Les chiffres avancés sont éloquentes : 1 femme sur 5 serait concernée, c'est un problème de sécurité majeur pour les femmes.

(c) L'aide aux femmes victimes de violences s'est organisée depuis plus de 25 ans le plus souvent via les associations de femmes. Celles-ci se sont spécialisées et ont une grande expérience du vécu des victimes ainsi que du travail de prévention. Elles offrent des services de conseil, d'accompagnement, d'aide et d'hébergement pour les femmes et leurs enfants, avec une adresse secrète, pour garantir la sécurité pendant une période de crise.

Il est indispensable que les pouvoirs publics s'appuient sur l'expertise de ces acteurs de terrain. Cette reconnaissance et cette collaboration doivent s'accompagner d'un financement structurel.

Ces associations vivent constamment dans le provisoire et la précarité. Les victimes ont le droit à des services adéquats et de bonne qualité proposés par des travailleurs compétents et formés à la compréhension des problèmes de violences faites aux femmes.

Pour élaborer leurs actions, les pouvoirs publics wallons doivent s'appuyer sur le tissu associatif féminin qui connaît bien le terrain et ce, notamment, en créant une commission consultative qui viendrait en soutien et pourrait faire des propositions.

Ex d'action qui pourrait s'appuyer sur l'expertise des associations de femmes spécialisées :

La création d'un ligne téléphonique wallonne pour les femmes victimes de violences qui renverrait automatiquement régionalement aux associations spécialisées (les refuges pour femmes battues travaillent 24h/24) Actuellement, les femmes ne disposent pas d'un lieu gratuit d'écoute et d'orientation qui connaisse bien leur vécu.

(d) Il est nécessaire de reconnaître et de tenir compte des violences cumulées que connaissent les femmes étrangères du fait d'être femmes ET étrangères.

(e) La dépendance financière vis-à-vis du conjoint et les problématiques de relogement lors d'une séparation, même provisoire, doivent être prises en considération : accéder rapidement à des moyens de survie ; avoir accès à des logements d'urgence sans condition financière, à des logements de transition ou/et à des logements définitifs de bonne qualité, situé à proximité des services (écoles, transports, magasins,...) et d'un coût adapté aux ressources ; avoir accès à des possibilités de réinsertion socioprofessionnelle

(f) La sensibilisation des intervenants de première ligne, la formation continuée et la concertation des intervenants les plus concernés sont à mettre en place (favoriser une approche globale, avec des concepts communs) . La sécurité physique et psychique des victimes de violences conjugales doit être au centre des préoccupations. Les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les idées reçues qui banalisent la violence conjugale, les préjugés doivent être modifiés.

(g) En matière de prévention, beaucoup est à faire et il importe de systématiser les démarches : diffusion d'informations utiles pour les femmes concernées ; prévention auprès des jeunes ; campagnes pour sensibiliser les jeunes à des relations égalitaires et respectueuses entre filles et garçons, pour dépasser les stéréotypes sexistes ; sensibilisation des enseignants, formateurs et des éducateurs, etc.

Cadre de vie, Transport, Qualité de vie

Avec la participation de Monsieur José DARAS, Ministre des transports, de la Mobilité et de l'Énergie et de Monsieur Didier HELLIN, chef de cabinet Adjoint de Monsieur Michel Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Les intervenants ont insisté sur l'importance du cadre de vie, non seulement comme politique, mais également comme préoccupation quotidienne de chaque femme et de chaque homme.

Monsieur le Ministre DARAS souligne l'importance de la question de la mobilité, il a bien perçu la nécessité de tenir compte des spécificités et des réalités des femmes dans ce domaine.

Monsieur HELLIN, chef de Cabinet du Ministre Michel FORET dit que le défi environnemental a conduit au développement de la politique environnementale, que le défi de demain sera de faire en sorte que chaque femme et chaque homme intègrent cette préoccupation dans les comportements au quotidien, mobilité, chauffage, consommation...

L'éco consommation constitue l'un des défis que nous devons relever.

Tant l'homme que la femme ont un rôle à jouer mais la femme a une expérience, un savoir important et elle dirige encore largement le ménage, d'où la nécessité de trouver des incitants et les moyens pour favoriser leur participation à tous les niveaux.

Madame CARDILLI souligne combien la mobilité est une des conditions fondamentales de l'insertion sociale des personnes. Dans ce sens, il est indispensable d'avoir une connaissance plus pointue et détaillée sur les attentes et besoins spécifiques des femmes en matière de mobilité.

Les expériences menées à l'étranger doivent servir de référence aux décideurs politiques.

L'exemple des maisons de la mobilité démontre l'intérêt de penser mobilité en fonction des temps sociaux des individus et d'initier des expériences novatrices au niveau local en matière de mobilité et d'aménagement du territoire. Pour pouvoir amener un changement dans l'organisation de la vie urbaine et rurale et proposer des alternatives soucieuses de respecter l'écologie, de garantir les mêmes droits aux hommes et aux femmes, il est donc fondamental d'intégrer également les femmes dans les processus de décision.

Enfin, Rebecca CORDELLI a souligné l'importance, pour apporter des solutions globales, de privilégier une approche intersectorielle qui intègre notamment les départements de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des infrastructures, de la mobilité et des transports.

Madame LABARRE (CFFB) suggère une étude transversale basée sur l'expérience relatée au cours d'un colloque organisé par la Ministre ARENA dans le cadre de la Présidence Européenne en 2001. Il s'agissait d'un projet rassemblant tous les acteurs et utilisateurs d'une même aire géographique et des chercheurs en vue d'inventorier tous les besoins, tout les obstacles à lever dans le but ensuite d'élaborer des solutions correspondant à l'intérêt général autant que spécifique. Le résultat de cette action a rapporté tant à la qualité de vie individuelle qu'à la cohésion citoyenne et aux acteurs économiques.

Les différentes participantes à l'atelier, agricultrices, enseignantes, retraitées, employées, ont confirmé leurs problèmes de mobilité, en particulier dans le domaine des transports en commun.

Le problème des transports des enfants vers les écoles a été également abordé.

L'aménagement du territoire a été largement évoqué, les contraintes qui en découlent sur le choix de vie des femmes ont été soulignés, tels que les problèmes de mobilité.

Transformer la ville en fonction des besoins des hommes et des femmes est une nécessité, a dit Madame DIERICKX, en parlant de Strasbourg.

La gestion des déchets a été abordée, et notamment la responsabilité de chacun, hommes et femmes, en cette matière.

L'éducation et l'importance de petits gestes au quotidien peuvent aider chacune à assumer sa responsabilité en matière environnementale.

En conclusion

l'atelier a proposé deux premières pistes :

- Evaluer les problèmes spécifiques des femmes en matière de mobilité et proposer des solutions adaptées.

- Renforcer le secteur « Education permanente » de la Communauté Française, l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement en rappelant la responsabilité partagée de l'homme et de la femme dans le ménage.

- En recherchant les moyens d'encourager les femmes à la réflexion collective du cadre de vie et des éléments à prendre en considération :

- Environnement
- Urbanisme
- Equipement et services collectifs, transports, éducation permanente etc...

Le Ministre DARAS s'est dit prêt à prolonger la rencontre, des outils existent.

Les représentantes femmes et en particulier les membres de l'atelier seront invités à structurer la suite de la réflexion entamée ce 11 novembre.

Le représentant du Ministre FORET s'est également engagé à relayer notre travail auprès de son Ministre et s'est dit convaincu de son intérêt pour un approfondissement de la réflexion.

Services et Infrastructures

Dans cet atelier, le Ministre Thierry Detienne a commencé par rappeler ses compétences ; or celles-ci rencontrent très précisément nos préoccupations et font l'objet de nombre de nos revendications.

Dans son introduction, la présidente de séance a regretté l'« approche transversale » qui a présidé à l'élaboration du CAWA, cette méthode a pour conséquence un occultation des questions qui intéressent plus spécifiquement les femmes. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple à partir du document CAWA, la promesse d'accroissement du nombre de centres d'accueil urgent pour les adultes ne garantit pas que la spécificité des centres d'accueil pour les femmes victimes de violences continuera à être reconnue et que des lignes budgétaires adaptées à leurs besoins leur seront octroyées.

Pour chacun des aspects qui ont été abordés dans cet atelier mais aussi pour l'ensemble des évaluations et projets du CAWA, les organisations des femmes demandent des estimations et /ou statistiques ventilées en fonction du sexe.

Ces statistiques doivent mieux mettre en évidence l'apport des femmes à la Wallonie : ainsi à l'heure actuelle, en Wallonie, pour la population de moins de 55 ans, le niveau de formation scolaire des femmes est nettement supérieur à celui des hommes. Et dans le domaine des acquis scolaires, sans les filles, les comparaisons établies par l'OCDE seraient encore plus défavorables pour la Wallonie.

De même, en ce qui concerne les taux d'emploi, sans l'accroissement de l'emploi féminin wallon (accroissement de 14% pour la période de 1981-1997), la situation de la Wallonie serait encore plus défavorable comparée à celle de la Flandre, du Royaume ou de l'Europe.

De telles données doivent inciter le gouvernement wallon à miser plus sur le dynamisme des femmes pour affirmer l'essor de la Wallonie.

Les personnes ressources de cet atelier (I.Simonis au nom des FPS et Ch.Weckx au nom de Vie féminine) ont ensuite présenté, en quatre points, une analyse et des revendications à propos des conditions d'existence des femmes :

1. La santé, le bien-être et l'éradication de la violence.

A propos des données sur la santé (notamment l'enquête Santé en Belgique), il est vraiment nécessaire qu'elles soient publiées avec ventilation sexuée pour chacun des item. Le Ministre s'engage à obtenir les données que nous souhaitons. D'autres données utiles pour la santé devraient être dépouillées et utilisées comme celles des Centres de santé mentale ou des Centres de planning familial.

Il faut reconsidérer le financement des Centres de planning familial pour tenir compte du coût de la transformation des équipes de bénévoles en équipes de professionnelles. Il faut aussi prévoir un financement spécifique pour les animations.

En ce qui concerne l'accueil d'urgence pour adultes, il faut absolument veiller à en assurer une meilleure répartition géographique.

Le Ministre a décidé la création de 4 nouveaux centres d'accueil urgent pour adultes mais les maisons d'accueil/refuges pour femmes victimes de violences sont submergées de demandes, doivent refuser de nombreux cas et rien ne semble prévu pour faire face à l'explosion de cette demande. Elles tiennent aussi à ce que la compétence acquise dans ce type d'accueil soit reconnue et valorisée.

Le Ministre veillera à ce que le Décret reconnaisse cette spécificité.

2. Problèmes de la dépendance/autonomie de vie (en cas de handicap, maladie chronique ou vieillesse), des diverses formes d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées

Pour toutes les formes de dépendance dans la vie quotidienne, il est nécessaire de prévoir des formules diversifiées et évolutives. Il est nécessaire aussi de prévoir des formules de transitions qui permettent de prendre des décisions à bon escient. Il faut chaque fois penser aux problèmes de l'hébergement (longue durée ou courte durée) et aux problèmes de l'aide. Le Ministre se sent sur la même longueur d'onde, il veut augmenter le nombre de « lits » d'accueil de jour et prépare, à cet effet, une modification du Décret sur les MRS.

En ce qui concerne plus précisément la création d'une assurance dépendance, il fait faire, pour le moment, des études sur les besoins et préférences des gens, sur les coûts, sur les aspects qualitatifs. Au prochain gouvernement, il souhaite pouvoir relancer au niveau fédéral la question de la création d'une assurance dépendance. Les difficultés financières rencontrées, dans ce domaine, par le gouvernement flamand faciliteront peut-être la réouverture de la discussion.

Dans l'ensemble de ces matières, le Ministre voit trois séries de problèmes :

- La question de l'offre des services ;
- La question de l'accessibilité financière et géographique de ces services
- La question des conditions d'exercice de la profession.

Il a surtout été occupé par le troisième point à travers les Accords interprofessionnels du secteur Non-Marchand.

3. L'éventail des mesures nécessaires pour l'accueil et l'éveil de la petite enfance et pour les jeunes en âge d'école.

Nous avons commencé par rappeler l'énorme déficit de toutes les formes et structures d'accueil qui devraient permettre aux enfants de 0 à 12 ans de s'épanouir à tous les moments, ainsi qu'aux enfants malades d'être bien gardés à domicile, etc... Ce déficit est source de stress et de malaise pour les parents.

Le Ministre reconnaît ces problèmes qui d'ailleurs concernent tout le gouvernement wallon. Pour l'instant, il prépare des mesures qui permettront aux enfants différents (handicapés...) de s'intégrer dans les institutions collectives normales.

Il constate qu'il dispose de moyens pour financer des infrastructures mais que les demandes viennent presque exclusivement du secteur associatif et non du secteur public.

4. Des diverses formules d'accompagnement à la vie quotidienne.

Il s'agit ici essentiellement du problème des aides familiales : la demande d'interventions est plus en plus importante et le quota d'heure finançables n'évolue pas en proportion. D'ailleurs les heures prestées sont sous-financées comme chacune le sait, ce qui entraîne des effets pervers regrettables.

Le Ministre dit qu'il prépare un décret sur les « gardes à domicile » et il entend réserver un quota des heures d'aides familiales à cette fonction.

Conclusion

Nous regrettons d'avoir dû résumer si brièvement ces discussions car nous avons eu l'impression d'être vraiment écoutées et, même si le Ministre n'a pas toujours adopté notre point de vue, il s'est engagé à réaliser divers projets qui nous intéressent vivement.

Il nous paraît important de dire maintenant que si, à la lecture du CAWA, nous avons eu l'impression que ce qui allait freiner l'essor de la Wallonie c'était son manque d'intérêt pour les femmes, aujourd'hui, grâce à l'écoute et aux engagements du Gouvernement wallon, nous voyons avec plaisir s'ébaucher une féminisation de l'avenir de la Wallonie.

Prévention contre l'Exclusion Sociale – Logement

La politique actuelle du Ministre du Logement a réalisé des avancées en matière de : remembrement, programmation triennale (ancrage communal du logement), investissements, équipement, restructuration du secteur.

Des mesures ont été prises en matière immobilière, de crédit hypothécaire et d'accompagnement social (3 pôles : Société Wallonne de crédit social, Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie) ; le groupe les a largement appréciées, même si des questions subsistent sur le terrain. Globalement, les femmes n'y subissent pas de discrimination.

- Logement sociaux : malgré les efforts, le délai d'obtention reste très long, même si le système de points fonctionne bien ; l'inadéquation des logements persiste, et le calcul des loyers pose encore problème ; l'entretien des logements fait parfois défaut et les conditions d'habitabilité (bruit, violence...) rendent la vie des locataires difficile. Globalement, l'offre reste insuffisante et les mesures proposées sont vraiment attendues. L'accompagnement social fait cependant défaut alors qu'il est réclamé partout.

- En ce qui concerne campings et parcs résidentiels permanents : la politique entreprise est respectueuse et du rythme des familles et de leurs besoins, mais le groupe souligne la nécessité d'un accompagnement social qui prenne en compte les équations individuelles.

- L'accompagnement social est également requis auprès de familles surendettées qui vivent des situations limites dans des logements dits traditionnels également, où les loyers sont souvent surévalués

- Se pose également le problème de l'occupation d'un logement devenu inadapté en raison de la diminution de la taille de la famille ou de l'augmentation de ses moyens de vie : ne faudrait-il pas revoir la réglementation et accompagner un éventuel déménagement ?

Le mot accompagnement est vraiment le fil rouge de nos discussions car il revient sans cesse, prouvant ainsi que le logement n'est pas seulement de la brique, mais aussi surtout de l'humain, avec toute sa complexité dans le temps et l'espace familial. Il est à noter que la SWL s'en préoccupe et que le Fonds du Logement s'en est vu confier la mission.

Le Ministre du Logement se trouve vraiment à la croisée des chemins et le groupe souligne de manière insistante la nécessité de décloisonner les matières qui sont, à son sens, toutes complémentaires et ne peuvent s'envisager que de manière transversale. Ainsi, la condition des femmes ne peut s'envisager sans mettre sur pied un système cohérent d'accueil de la petite enfance sans lequel on ne peut réaliser d'insertion solide tant il est central dans des problèmes de formation, éducation, professionnalisation, et...logement.

Transversalité des pratiques en matière de logement, social, santé, mobilité, aide aux communes... voilà ce qui semble incontournable aux membres du groupe qui insistent pour que se dégagent des pistes d'une réflexion cohérente adaptée aux problèmes complexes des femmes au sein de notre société.

Le groupe souhaite vivement poursuivre ses travaux et aborder la problématique du logement privé.

Participation Citoyenne

Observations

- L'assimilation quasi immédiate entre les concepts d'emploi/formation/intégration et la citoyenneté. (« Si je ne travaille pas je ne suis pas citoyenne à part entière »)
- Le Droit de vote est fondamental pour les femmes immigrées, notamment pour celles qui sont chez nous depuis de nombreuses années.

Question centrale

Pourquoi les femmes ne participent pas à la vie associative/publique ?

Éléments de réponses :

- Problème de temps, d'organisation, de partage du temps de travail : femmes bloquées à la maison ;
- Manque d'argent, précarité qui touchent les femmes : comment se tourner vers les autres quand on vit soi-même une situation difficile ?
- Accès à l'information, aux nouvelles technologies souvent déficient , inégal, voire impossible ;
- Situation professionnelle inégale par rapport aux hommes. Les femmes ont tendance à accepter des emplois de niveau inférieur en rapport avec leur qualification ;
- Manque d'estime de soi : tendance à rester discrètes, derrière les hommes ;
- Problèmes de transport et de sécurité.

Propositions

- Aller plus loin ! Les femmes sont souvent tentées par des associations de proximité (école, voisinage,...) mais éprouvent plus de difficultés pour participer à d'autres niveaux d'organisations (cf. Forums internationaux) ;
- Vérifier répartitions des subsides entre associations ;
- Améliorer l'accès à l'information, aux nouvelles technologies ;
- Instaurer des cours d'éducation civique et sexuelle à l'école ;
- Améliorer les systèmes de garde d'enfants.

Conclusion

Assurer l'intégration sociale et professionnelle des femmes, pour qu'elles deviennent, à part entière, actrices de la Wallonie.

Le CAWA et les femmes

Annexe 1

En préparation de la rencontre du 11 novembre, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique a examiné le Contrat d'Avenir pour la Wallonie et sa procédure d'évaluation. De cette analyse, il est ressorti qu'il y avait de nombreuses améliorations possibles en ce qui concerne la place des femmes en Wallonie.

Relecture des objectifs

Au terme du processus de consultation, le Gouvernement wallon a défini douze objectifs pour la Wallonie en 2010. Ceux-ci ne font aucune mention des femmes, comme par exemple leurs besoins particuliers sur le marché du travail.

Certains de ces objectifs nous paraissent tout particulièrement sensibles.

L'objectif 2 : « *Relever le taux d'emploi. Le taux d'emploi mesure la part de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui travaille effectivement (la population occupée). L'objectif du Contrat d'Avenir est de rejoindre la moyenne européenne du taux d'emploi, alors que la Wallonie accusait un retard de 8% par rapport à cette moyenne au début de la législature.* »

Il faut remarquer que le taux d'emploi est spécialement sensible pour les femmes.

L'objectif 5 : « *Augmenter l'investissement dans la recherche. L'investissement dans la recherche constitue un indicateur potentiel de la capacité d'une région à s'engager dans une dynamique de croissance à long terme, et à anticiper les tournants technologiques futurs.* »

Il n'est pas stipulé quelle recherche. Mais en matière médicale, par exemple, les femmes ont des objectifs d'orientation.

L'objectif 8 : « *Améliorer le cadre de vie. L'objectif lié au cadre de vie vise à la fois à faire mieux partager les règles de fonctionnement de la société, à rendre les conditions de vie sécurisantes et plus agréables, à assurer la protection des patrimoines, et enfin, à rendre l'environnement plus sain.* »

Ici, aucune mention n'est faite de la nécessité de tenir compte des femmes chefs de ménage, des crèches, des besoins de garde d'enfants, ou même de l'art en ville.

L'objectif 9 : « *Renforcer la cohésion sociale. La cohésion sociale constitue l'aboutissement de la logique d'intervention du Contrat d'Avenir. Au-delà des objectifs de développement économique et de rattrapage par rapport à la moyenne européenne, l'objectif final de toute action du Gouvernement est de renforcer la cohésion sociale, en facilitant la participation des citoyens à la vie politique et sociale, en améliorant les conditions de vie des citoyens défavorisés, et en apportant des réponses aux besoins sociaux et familiaux des citoyens.* »

Le texte parle de la participation des citoyens. La participation des citoyennes demande un intérêt particulier, spécialement pour les femmes issues de l'immigration ou pour les femmes des milieux les plus pauvres.

L'objectif 10 : « *Relever les niveaux de formation. Au-delà du niveau de diplôme obtenu, il s'agit d'augmenter le niveau de qualification de la population par des stratégies de formation tout au long de la vie.* »

Deux remarques peuvent être apportées à cet objectif. Premièrement, la formation des femmes n'est pas mentionnée. Et deuxièmement, la formation des femmes demande des mesures spécifiques.

L'objectif 11 : « Améliorer l'image de la Wallonie et renforcer son attractivité. L'objectif est de promouvoir et de faire connaître les atouts de la Wallonie, tant auprès de sa propre population qu'auprès des entreprises et touristes potentiels. »

La dynamique des femmes actives n'est pas abordée.

L'objectif 12 : « Développer les potentialités du marché endogène. Le développement endogène s'appuie sur les ressources présentes sur le territoire, qu'il s'agit d'accroître et de mobiliser. Ces ressources se répartissent en trois catégories : le capital physique (les investissements), le capital humain (les qualifications) et le capital technologique (le niveau technologique maîtrisé). »

Le capital technologique reste un privilège trop souvent masculin : un effort particulier doit être fait pour y inclure plus de femmes.

Revendication expresse

Une revendication importante est la demande d'une mise en œuvre d'une capacité statistique systématiquement développée, donnant accès à des données basées sur le genre (emploi, garde d'enfants,...)

Relecture des priorités

La priorité 2 « L'accélération du développement des arrondissements soutenus par l'Europe. En effet le développement de l'ensemble de la Wallonie passe d'abord par le rattrapage des arrondissements qui connaissent les plus grandes difficultés en matière de performances économiques et de niveau de chômage, dans l'optique d'un développement socio-économique durable et cohérent de l'ensemble du territoire. »

Il faut noter que le développement économique peut être handicapé par un taux d'emploi trop faible des femmes.

La priorité 3 : « L'implication des jeunes dans le développement de la Wallonie. Malgré l'amélioration des deux dernières années (33,2% de la population active des 15 à 24 ans en 1998, 26,7% en 2000), les chiffres du chômage des jeunes en Wallonie restent particulièrement préoccupants. Impliquer les jeunes dans le renouveau wallon suppose d'améliorer leur insertion sur le marché du travail, et pour cela d'accroître l'effort d'enseignement et de formation, de développer l'esprit d'initiative, de développer une culture du succès et de la solidarité, de leur permettre d'acquérir des capacités d'adaptation aux nouvelles technologies, de favoriser leur intégration sociale, notamment par l'accès à l'emploi, au logement et à la culture, et de renforcer leur participation citoyenne. »

Toutes ces mesures, y compris la culture du succès pourraient être orientées vers des femmes également.

Priorité 4 : « La société de la connaissance. Les nouvelles technologies constituent un élément moteur du redéploiement régional : nouvelles technologies des matériaux, des biotechnologies, de l'environnement, des centres de R&D. Au-delà de la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Contrat d'Avenir veut promouvoir une société de la connaissance qui favorise l'émancipation humaine de chacun, une 'société intégratrice de la connaissance'. »

Nous désirons insister sur le fait que les nouvelles technologies doivent faire l'objet d'une campagne femme.

Il nous semble intéressant d'ajouter une **cinquième priorité** aux quatre proposées dans le CAWA : **une priorité spécifique aux femmes.**

Relecture de l'évaluation interne

Aucune mention de crèches ou de garderies n'est faite, et le lien avec l'emploi des femmes est absolument de l'analyse.

On trouve également une liste de réformes législatives en cours. Dans le volet « cohésion sociale », il est fait mention de la « *Révision du décret du 5 juin 1997 sur les maisons de repos, résidences-services et centres d'accueil de jour. Cette révision doit permettre l'accès à un maximum de personnes âgées dans les limites du moratoire. Elle apporte aussi une série d'avancées en matière de protection des résidents (projet de vie, conseil de résidents, acomptes réglementés), de clarification de la notion de résidences-services permettant le développement d'expériences novatrices d'habitats groupés ou de copropriétés, de simplification et mise en cohérence des procédures administratives. Il s'agit également de donner au secteur des maisons de repos l'occasion de se restructurer par rapport aux nouvelles contraintes liées à la réglementation.* »

A ce sujet, il faut noter que cette révision du décret n'est toujours pas adoptée.

De plus, elle concerne essentiellement les femmes, car 80% des utilisateurs sont des utilisatrices.

Dans son rapport sur les évolutions économiques de la Wallonie entre 1999 et 2001. On peut y lire : « *En Wallonie, 56 % des personnes en âge de travailler ont un emploi (53,6% en 1988), contre 60,5 % en Belgique. Un peu moins de la moitié des femmes âgées de 15 à 64 ans (46,4%) et 65,5% des hommes travaillent. Ces taux sont plus faibles qu'au niveau fédéral (respectivement 51,5% et 69,5%)* ».

Un décalage profond entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est donc mentionné, mais, alors qu'une politique d'actions spécifiques devrait être prévue, les propositions précises ne sont pas faites en la matière.

Dans le même ordre d'idées, les investissements des entreprises sont mentionnés, mais il n'est pas fait état d'un investissement social, lié à la capacité d'emploi des femmes

L'actualisation du CAWA et les femmes

Mesure 4 : « *Agir pour qu'en 2004, au moins un Wallon sur deux utilise Internet. A) Chez les jeunes. B) Dans les entreprises. C) Dans l'administration : e-gouvernement. D) Dans les communes. E) Par la formation.* »

Un volet spécifique à la formation des femmes à l'utilisation d'Internet devrait être ajouté.

Mesure 6 et suivantes : Elles visent un certain nombre d'investissements publics (assainissements de sites d'activité, énergies renouvelables...)

Ces investissements ne font pas référence aux investissements publics sociaux absolument nécessaires pour favoriser l'accès des femmes à l'emploi.

Mesure 11 : « *Accroître le sentiment de sécurité de la population des Villes et Communes wallonnes.* »

Les femmes souhaitent également formuler des mesures spécifiques en matière de sécurité ; visant à renforcer la police de proximité et la présence des femmes dans la police, les auxiliaires de police et les A.P.S..

Mesure 12 : « *Susciter 15% d'initiatives supplémentaires pour améliorer la qualité de l'habitat et densifier les noyaux urbains* ».

Sur la qualité de l'habitat, il faudrait aider spécialement les femmes chefs de ménage en adaptant les aides qui leur sont destinées.

Mesure 13 : « *Favoriser l'autonomie, le choix de vie et les liens sociaux (...) Mettre en œuvre et évaluer 3 expériences-pilote visant à structurer en réseau l'ensemble des acteurs de soins à domicile en collaboration avec le fédéral. Cette démarche alimentera la préparation d'un projet de cadre réglementaire en veillant à l'articulation avec les*

services d'aide à domicile et la réglementation en matière de centre de coordination de soins et services à domicile.»

Dans les expériences pilotes, il faudrait choisir des expériences portant sur les femmes bénéficiaires de l'aide à domicile.

Mesure 14 : « *Assurer l'insertion sociale et citoyenne dans le cadre de l'égalité des chances.* »

Les femmes pauvres doivent faire l'objet de soutiens spécifiques (lutte contre la pauvreté des femmes).

Mesure 15 : « *Viser une évolution plus favorable d'au moins 30% du taux d'emploi des publics fragilisés par rapport à l'évolution moyenne wallonne.* »

Cette mesure est celle qui nous concerne par excellence. Nous demandons que l'on encourage la mise au travail des femmes par des mesures d'encouragement positives.

Mesure 17 : « *Opérer des réformes de structures* ».

Cette mesure devrait prévoir le recrutement et la promotion des femmes au sein de la Fonction publique, avec des structures d'accueil de la petite enfance.

Le FOREM doit également être mieux sensibilisé à la problématique en question.

Mesure 19 : « *Améliorer l'image de marque* ».

Cette mesure est un peu trop administrative. Il n'est fait aucune mention, par exemple, de l'art en ville en Wallonie.

52% des Wallons sont... des Wallonnes: Les femmes et le Gouvernement wallon dessinent l'Avenir de la Wallonie !

Annexe 2

Dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé, le Gouvernement wallon a noué une série de partenariats et organisé différentes rencontres avec les acteurs wallons directement impliqués dans la démarche d'une nouvelle dynamique. Les associations de femmes ont demandé à être entendues pour que les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées soient pris en compte dans les décisions du Gouvernement.

L'année 2002 avait déjà vu se concrétiser deux avancées importantes dans le domaine. D'abord, l'approbation par la Région wallonne du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour mémoire, ce Protocole avait été signé par la Belgique à New-York le 10 décembre 1999. Le décret portant assentiment a été voté par le Parlement wallon le 13 novembre 2002.

Ensuite, la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs de la Région wallonne. Ce sont quelque 400 femmes supplémentaires qui siégeront à l'avenir dans l'ensemble des différents Conseils.

A la suite de la rencontre partenariale qui s'est déroulée le 11 novembre dernier – Journée nationale des Femmes – le Ministre-Président du Gouvernement wallon, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, a proposé à ses Ministres d'intégrer cette problématique spécifique dans leurs diverses compétences.

Plusieurs mesures ont donc été adoptées aujourd'hui :

Ministre-Président

Développer des indicateurs de genre.

Il est demandé au SES de définir ce type d'indicateurs, de manière à avoir une évolution plus complète de la situation.

Réaliser une enquête socio-économique récurrente tenant compte des problématiques rencontrées par les femmes comme : la répartition des tâches ménagères, les soins aux enfants, les véhicules dans la famille, la mobilité des différents membres des familles, les soins aux parents et grands-parents, etc...

Systématiser la prise en compte d'indicateurs sexués dans toutes les enquêtes et publications chiffrées réalisés par des organismes dépendant de la Région wallonne.

Assurer le suivi du décret sur la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs de la Région wallonne.

Renforcer, avec le Ministre des Affaires Sociales, les formules d'accompagnement à domicile des personnes âgées dépendantes, éventuellement dans le cadre d'une action concertée avec le pouvoir fédéral. Pour rappel, les femmes représentent 60% de

la population wallonne des plus de 65 ans et 71% des plus de 80 ans, l'espérance de vie des femmes wallonnes est de plus de 80 ans pour environ 73 ans chez les hommes. L'importance de formules de transition permettant des moments de repos pour l'entourage et une prise de recul propice à des choix de vie sereins, est soulignée.

Ministre de l'Economie, des PME, de la Recherche et des Technologies nouvelles

Sensibiliser à l'entrepreneuriat féminin en faisant part d'expériences vécues en Wallonie par des femmes qui ont osé entreprendre. Pour répondre à cet objectif, un livre-témoignage sera publié pour stimuler le goût et l'envie d'entreprendre auprès des lectrices en les amenant à se poser la question « Et pourquoi pas moi ? ».

Permettre le financement partiel des crèches dans les zonings dans **le cadre des nouvelles lois d'expansion économique.**

Ministre des Transport, de la Mobilité et de l'Energie

Veiller à l'introduction de la notion de genre dans l'enquête permanente sur la mobilité en collaboration avec l'Observatoire de la Mobilité. La notion de « genre » va permettre une interprétation différente des données existantes et une réorientation du questionnaire.

Explorer les possibilités d'accès privilégié de publics-cible féminins à déterminer (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale...) aux services de voitures partagées (car sharing).

Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics

Mettre en place des procédures statistiques d'évaluation de la présence féminine dans le logement social à plusieurs niveaux (critères que devront rencontrer les indicateurs de gestion rentrés par les Sociétés immobilières de service public auprès de la Société wallonne du logement).

Confier l'aspect social de la politique du logement au pôle social que représente le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Celui-ci verra effectivement, après modification officielle du Code wallon du Logement, ses missions (octroi de prêts aux familles nombreuses et aide locative) élargies à la coordination des régies de quartier, des agences immobilières sociales et des associations de promotion de logement ; l'aide locative sera encore davantage renforcée.

Améliorer l'accessibilité à des différents bâtiments ou infrastructures, qu'ils soient sportifs ou routiers. A titre d'exemple, on mettra en exergue l'adaptation systématique programmée de tous les trottoirs gérés par le MET.

Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Amplifier les campagnes de sensibilisation aux bons gestes d'éco-consommation.

Aujourd'hui, le comportement de consommation est un acte de ménage et qui est plus un acte effectué par la femme. Celle-ci dispose néanmoins d'une expérience intéressante à valoriser. Une enquête de consommation sera effectuée sur l'éco-

consommation dont les questions tiendront compte du « genre » du consommateur-acheteur.

Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

Encourager les femmes agricultrices à s'engager dans des projets de diversification à la ferme. Cette mesure sera réalisée en partenariat avec la Commission Consultative de la Formation Professionnelle en agriculture.

Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique

Réaliser un **inventaire des projets rentrés dans le cadre du Plan Prévention Proximité** pour voir s'il est effectivement tenu compte des problèmes spécifiques aux femmes dans les communes

Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Développer, dans le cadre de la conférence interministérielle de la santé, l'usage du critère du sexe dans l'Enquête « Santé » publiée par l'Institut scientifique de la Santé Publique. Ceci afin de mieux appréhender d'éventuelles différences selon le sexe en matière de besoins de santé.

Lutter contre la violence à l'égard des femmes en consolidant le cadre réglementaire pour les centres d'accueil et en intégrant la notion de genre dans des évaluations produites en matière d'aide sociale aux justiciables. Le budget global des centres d'accueil pour adultes a augmenté de 68% depuis 1999. un groupe de travail rassemblant les centres d'accueil pour adultes et les maisons maternelles s'est réuni sur l'initiative du Ministre. Cette large réflexion alimente aujourd'hui l'avant-projet de décret qui sera soumis prochainement au Gouvernement. Celui-ci devra consolider le cadre réglementaire de ces initiatives tout en mettant en valeur le projet des institutions.

Reconnaître le rôle des aides familiaux ainsi que aides ménagers et gardes malades dans l'accompagnement des personnes privées d'autonomie. Le rôle et les besoins de l'entourage seront explicitement pris en compte ; cela concerne en particulier les femmes largement impliquées lorsque des membres de l'entourage participent à la prise en charge de proches privés d'autonomie. Les formules de transitions apportant un soutien à l'entourage sont et seront favorisées tant dans le cadre de la révision du décret en matière de maisons de repos, résidences services et centres d'accueil de jour que dans le cadre de protocoles d'accord avec le Fédéral en matière de santé.

Ministre de l'Emploi et de la Formation

Globalement, **atteindre** d'ici 2010, l'objectif de **60% de la population active féminine occupée et une augmentation supérieure à 30% du taux d'emploi** pour les femmes par rapport à la progression du taux d'emploi global d'ici 2004.

Sensibiliser, dans le cadre de la **féminisation des métiers**, dès le plus jeune âge les fillettes de classes primaires aux métiers techniques et professionnels par des actions organisées par les Centres de Compétence.

Mettre en place une expérience pilote gérée par le Forem, relative à la formation théorique et pratique au permis de conduire voiture, auprès de 250 femmes. La mobilité géographique représente en effet pour certains publics – dont les femmes mais aussi les handicapés, les familles à bas revenus, monoparentales,...- un facteur discriminant d'accès à l'emploi et à la formation.

Programmer des actions de promotion relatives à la **valorisation des compétences des femmes immigrées** dans le cadre du projet inter-nation.

Organiser des actions de **formation à l'attention des conjointes aidantes**, notamment les femmes d'agriculteurs.

Par ailleurs, le Gouvernement charge le Ministre-Président de présenter **un bilan à la fin de l'année 2003**.

Participants au colloque du 11 novembre

Prénom	Nom	Association
Igmazia	Abis	Solidarité femmes battues
	Acmanne	SOFFT
Alexandra	Adriaenssens	Direction Egalité des chances CF
Karima	Agmir	Amazone
Jacqueline	Alchamme	SOFFT
Miodora	Alexe	
Jacqueline	Alixin	CFFB Liège
J.	America	SOFFT
Martine	America	SOFFT
	Angélique	Via Suna
Caroline	Antoine	Cellule égalité des chances. Province de Namur
Zineb	Aouni	
	Arcq	FGTB Setca Mons
Marie	Arena	Ministre de la Formation et de l'Emploi
Malika	Assad	
	Azizaataj	
	Baland	
Irène	Balcers	
Micheline	Balsat	Commission Fareiemoise des Femmes Socialistes
Monique	Bargibant	CFFB Bruxelles
	Bariza	Hadj-Arab
Lise	Bayot	Société wallone logement
	Béatrice	Via Suna
Fifi	Behouche	El-Baraka
Soâd	Ben Abdelkader	CFFB Bruxelles
Mireille	Bertiaux	Solidarité femmes
Marcel	Bierlaire	Setca
Anna	Biettsot	Le Gerموir
Delphine	Bilakima	Collectif des femmes
Francine	Biot	Zone de police de Charleroi
Josette	Bodson	CFFB Bruxelles
Erica	Bolzonello	CSC
Anne	Boudron	
Irène	Bousman-Kosowski	HEAJ et CFFB
D	Branders-Reinier	
Olga	Brejneff	Epouse d'indépendant mère de famille

Prénom	Nom	Association
Nelly	Brisbois	CFFB
Birgul	Caner	Parti républicain turque
Patricia	Cannarozzo	Agent au FOREM
Rebecca	Cardelli	Sociologue Ulg
Ariel	Carlier	Réseau égalité Forem
Donna	Casarin	ONE
Anne	Cattiez	Ecolo
Odette	Charles	Commission des femmes socialistes de Farciennes
Sohie	Charlier	Le Monde selon les Femmes
Telli	Cinkilic	Cinkilic
Chantal	Clavier	CFFB Huy
Marie-Rose	Clinet	FLORA
Ingrid	Colicis	Cabinet Van Cauwenberghe
Françoise	Colinia	Echevine Budget-Financier-Emploi-Mons
Christina	Constantinidis	GIDE
Annie	Cornet	Gourpe GIDE
Bernadette	Cornet	Adm. Communale Marche en Famenne
Josiane	Coruzzi	Solidarité femmes/refuge femmes battues
Paule	Crine	Trooz
Francine	Cruveiller	Echevine de la Solidarité
Michel	Daerden	Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux Publics
Marianne	Dalmans	SOFFT
José	Daras	Ministre des Transports, Mobilité, Énergie
Christine	Darterelle	
P	Dattoli	Collectif des Femmes à L.L.N
Caroline	Davini	Maison pour associations
Marie-France	De Bosscher	Comm fédérale de Thuin
Manu	De Loel	Cabinet Daras
Béatrix	De Sauvage	CFFB Bruxelles
Columba	De Simone	
Josiane	De Smet	PS Section Mont sur Marchienne
Cécile	De Wandeleer	Amazone
Marc	Debois	cabinet min président
Josette	Debois	Communauté française
Anne	Delépine	Collectif femmes battues
Michèle	Delhalle	CPAS Huy
Catherine	Delid	Cabinet Daerden
	Delplace	

Prénom	Nom	Association
Josiane	Delrez	ACRF
Isabelle	Delsaut	Direction de l'Egalité des chances (Fédéral)
Agnès	Delwide	Planning Info-Femmes Belges CFFB
Martine	Denille	ALE Courcelles
Marguerite	Denis	
	Detienne	Affaires sociales, Santé
Monique	Dewez	Maison Maternelle Fernand Philippe
Ariane	Dierickx	Amazone
Jacqueline	Diet	UWA
Josette-Claude	Dika	CFFB Verviers
Viviane	Distri	Collectif des femmes
Myriam	Dormal	Forem Brabant
Odette	Doyen	
Claudine	Drion	Ecolo
Annie	Dubreucq	Fonds logement wallon aide locative
Delphine	Dûchateau	Agence wallonne logements sociaux
Françoise	Duhaut	Commissaire du Logement
Geneviève	Dupont	UWA
Michèle	Dupuis	
Bianca	Duran	CFFB Namur
Marie-Josée	Dussenne	
Merye	ElBahloue	
S.	Elbakkali	
Saïda	Elouryarhi	Solidarité femmes
Danièle	Evrrud	
Marie-Christine	Exsteyl	Porte Ouverte
Myriam	Fatzaun	SOFFT
Marie-Astrid	Feron	MR Anderlues
Brigitte	Fontaine	MR Anderlues
Geneviève	Galloy	Cabinet min Kubla
Ada	Garcia	Femmes et Société
Claire	Gavroy	Collectif contre violences familiales et exclusion
Josette	Gelard	
Jeanine	Gerlach	CFFB Verviers
Marisa	Giancane	CUFE
Vinciane	Gillet	Cabinet Affaires sociales et Santé
Christiane	Goerges	
Françoise	Goffinet	Arcs Cerinm

Prénom	Nom	Association
Maria Esthar	Gomez D	"C.A.P. Paix" " Collectif des Femmes" "Racines"
Annick	Goossens	Direction de l'Egalité des chances (Fédéral)
Pascale	Green	Centre femme
Nadine	Habils	
Didier	Hellin	Cabinet du ministre.Foret
	Hendrix	
Karine	Henrotte	CFFB Verviers
Françoise	Henry	UWA
Léna	Herbiet	UWA
Paulette	Hercheux	FGTB Tournai
Jocelyne	Hocq	SOFFT
Maryline	Horemans	Direction de l'Egalité des chances (Fédéral)
C.	Houdart	Echevine Mons
Christiane	Houthoofdt	Vie Féminine
France	Huart	Université des femmes
Philippe	Hubert	Cabinet du Ministre Président
Sophie	Hulsen	SOFFT
Henriette	Ilunga	Collectif des femmes
Josée	Incanenela	
Claudine	Jacquemain	CFFB Verviers
	Jacquet	CRF
Claudine	Jadot	Collectif des femmes
Fatima	Jalali	Direction de l'Egalité des chances (Fédéral)
Eliane	Janssens	Centre Action Laïque
Delphine	Jarosinski	Cabinet Van Cauwenberghe
Anne-Marie	Jaspar	CFFB Verviers
Micheline	Johmen	CFFB Liège
Josette	Claude	Dika
Isabelle	Jourdain	Vie Féminine Charleroi
Prudentienne	Kankwanzi	AFIA association pour intégration et actions pour enfants
Martine	Kapita Kamba	Collectif des femmes LLN
Emma	Kayolo-Katshaka	Collectif femmes LLN
Catherine	Kestelyn	Centrale Générale FGTB
Serge	Kubla	Ministre de l'Economie PME, de la Recherche et des Technologies nouvelles
Christiane	Labarre	CFFB Charleroi
Janina	Lacaille-Pustkowska	Wallonie Pologne
	Lacortera	
Claire	Lacroix	

Prénom	Nom	Association
Marie-Claire	Lambert	
Giuseppa	Lauricella	Femmes battues La Louvière
Marie-Noëlle	Lebeau	Ass.Wallonne Régie de Quartier
Jacqueline	Lefin	Ecolo Charleroi
Maria	Leitao	Palancas Negras
Pascale	Lemaître	Solidarités nouvelles "comme chez nous"
Myriam	Lemort	SOFFT
Jacqueline	Lequeux	FGTB
Noëlla	Lété	Coordinatrice Cellule Egalité des chances
Claire	Letot	CPAS Charleroi
Marisa	Liebaut	Institut sociologie ULB
Paylot	Lise	Fonds du Logement des familles nombreuses
Anne-Marie	Lizin	Sénatrice - CFFB Huy
Hélène	Lombet	CFFB Bruxelles
Marie-Claire	Lothier	Entraide et Fraternité Vivre ensemble
Françoise	Lucas	
Marie	Luxen	
MP	Luycx	Collectif des femmes
	Luyindula	
Esther	Lypszyc	CFFB Liège
Kady	Mafolo	Collectif des femmes
Mary	Malevez	Monde selon les femmes
Graziella	Mangione	Solidarité femmes battues
Reine	Marcelis	Centre coordonné enfance
	Maria	Palancas Negras
Claudine	Marissal Claudine	Amazone
	Marmann	
Atama	Masomi	Collectif des femmes
	Massay	FGTB Liège
Agnès	Mathieu	Isis Consult
Samuel-Chantal	Matumuc Menga	
Marie	Mbuta	Palancas Negras
Rahma	Mecellem	Collectif des femmes
Chantal	Meunier Meunier	Centre d'aide aux victimes
	Michel Michel	Affaires Intérieures, Fonction Publique
Pascale	Michels-Ghigny	Perle
Zoé	Milher	SOS Inceste
Monique	Misenga Banyimgela	Conseil Intégration de la Commune. d'Ottignies L.L.N

Prénom	Nom	Association
Colette	Moxhet	DEFIT Spirtay
Placida	Muamba	Centre Etudes et de formation PME
Agnès	Mukabazig	Formation service enfance
Astérie	Mukarwebeya	Centre pour l'égalité des chances
Béatrice	Mukasonga	A.F.I.A "SANGANO"
Jacques	Musin	comm fédérale Thuin
Noëlla	Natus	
Andrée	Nauwelaerts	
Anésie	Ndayishimiye	Participation personnelle
Sophie	Neuforge	Ville de Liège
Lydia	Ngaruko	
Marie-paule	Nijskens	Forma
	Ninane	Privé
Madeleine	Niringiyimana	Collectif des Femmes
Noëlla	Lété	Cellule Egalité Chances Pour la Prov.Brab.Wallon
Jeaninne	Nouwen	CFFB Verviers
Anne-Marie	Noyoteger	Bibliothèque communale d'Anderlues
Tezcan	Ozcelik	CFFB Châtelet
Dimitra	Panayotou	Centre d'aide aux victimes
Josette	Pauly	
Edwige	Peemans-Poullet	Université des femmes
Alexia	Petit	Femmes et Foyer
Anne	Petre	UWA
A.M.	Piet	SOFFT
Mamine	Pirotte	RTBf Liège
Gérard	Pirotton	ALTAMIRA
Nadine	Plateau	SOPHIA
Aurelia	Polatcy	Collectif des femmes
Christiane	Pottiez	UWA
L.	Prignon	CSC
Isabelle	Privé	Echevine logement Lessines
Gracia	Pungu	
Janina	Pustkowska	Wallonie-Pologne
Sandrine	Quatresooz	FPS
	Quinet-Le Docte	A.des Licenciés en Santé publique Ulg
Josiane	Randaxhe	Ass femmes rurales
Nicole	Remacle	Responsable groupe 38 Amnesty International Verviers
Wassira	Ressani	

Prénom	Nom	Association
Renée	Richard	As. Mondiale des femmes chefs d'entreprises
Jaky	Richard	
Christiane	Rigomont	Solidarité femmes Refuge femmes battues
Yvette	Rinckhout	Femmes battues La Louvière
Anne-Marie	Robert	FGTB CGSP
Lidia	Rodriguez	Monde selon les femmes
Catherine	Roisin	FGTB
Florence	Ronveaux	Collectif contre violence familiale et exclusion
Myriam	Scohy	Commission des femmes socialistes
Isabelle	Simonis	Femme prévoyantes socialistes
Luisa	Soriano	Université des femmes
Murielle	Steckx	Via Suna
Muriel	Steckx	Centre régional pour l'intégration
Murielle	Steckx	Suna
Gardana	Talahouic	
Anne-Marie	Tasiaux	UWA
Aline	Thilly	
Evelyne	Thomas	
	Topçu	
Béatrice	Toussaint	
Maria	Tumba	Palancas Negras
	Vaes	
Jean-Claude	Van Cauwenberghe	Ministre-Président
Nadine	Van Coppenolle	Police locale de Charleroi
Paula	Van der Stichelen	
	Van Espen	
Anita	Van Houtvinck	Amazonne
Louise	Van Oldeneel	Femmes et Foyer
Luc	Vandendorpe	Cabinet du min Van Cauwenberghe
Yves	Vandergheynst	RTBf Egalité des chances
	Vandevoorde	Vie féminine
Sabine	Verhulst	PS Section Mont sur Marchiennes
Dominique	Vitry	Etudiante
Monique	Vlaminckx	Députée wallonne Ecolo
Denise	Voss	Trooz
Florence	Vullo	Collectif femmes battues La Louvière
Christophe	Wambersie	UCM

Prénom	Nom	Association
Danièle	Wanty	Office du Tourisme
Liette	Ward	A.C.R.F Ardenne-Fagne
Monique	Warnier	INASTI
Christine	Weckx	Vie Féminine
Magdeleine	Willame	Sénatrice Présidente C.F.F.B
Sofia	Zamitoma	Palancas Negras